GRAND ANNECY
Direction Aménagement et Gestion
Infrastructures Mobilités

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES

Inspection, investigation, auscultation et diagnostic d'ouvrage d'arts

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260060
Date limite de remise des plis	07/12/2026 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

GRAND ANNECY
Direction Aménagement et Gestion Infrastructures Mobilités
Représentant : Antoine ARMAND Président
Adresse :
BP 90270
46 avenue des Îles
Annecy
74000

Agissant en tant qu'entité adjudicatrice.

- **Description de la prestation :**

L'accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations d'**inspection, d'investigation, d'auscultation et de diagnostic d'ouvrage d'arts pour le compte du Grand Annecy**, notamment dans le cadre du projet de TCSPi. Les prestations pourront concerner des ouvrages en béton, des ouvrages d'art en charpente métallique ou mixte acier-béton et des ouvrages en maçonnerie.

Code CPV	Libellé CPV
71600000-4	Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil
71631000-0	Services d'inspection technique
71631450-9	Services d'inspection des ponts
71631480-8	Service d'inspection routière

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Inspection, investigation, auscultation et diagnostic d'ouvrage d'arts pour le compte du Grand Annecy
Acheteur	GRAND ANNECY
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de prestations intellectuelles
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Le ressort territorial du Grand Annecy

Durée	4 ans à compter de la notification et 4 reconductions possibles de 1 an (soit 8 ans)
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	200 € par jour de retard
Forme des prix	Révisables (formule), formule 0,15 + 0,85 (INGm / INGo) Prix unitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes - La réalisation des prestations d'inspection, d'investigation, de diagnostic et d'auscultation sont indissociables pour la cohérence des conclusions apportées sur les ouvrages concernés.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° et L1212-1 Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (BPU-DQE)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- DC1 & DC2
- Annexe de dématérialisation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Redressement judiciaire	*Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.*
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années en précisant les indications des titres d'études et professionnels, notamment ceux des responsables de prestations intellectuelles de même nature que celles du marché*
Moyens matériels	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Normes d'assurance qualité	*Certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).* *En particulier les qualifications suivantes sont requises :* *-OPQIBI 1820 - Diagnostic d'ouvrages d'art,* *-OPQIBI 1110 - Inspection détaillée d'ouvrages d'art courants,* *-OPQIBI 1111 - Inspection détaillée d'ouvrages d'art non courants.* *Habilitations professionnelles pour le personnel concerné :* - *CQP cordiste* - *Formation CATEC*
Références	*La présentation d'une liste des prestations de même nature que celles du marché exécutées au cours des 5 dernières années, par candidat ou par membre du groupement. La liste indiquera notamment l'objet et le montant des prestations, la date de réalisation, les missions accomplies, ainsi que les rôles et responsabilités du membre présentant la référence. Les principales références seront appuyées d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	*L'acte d'engagement dûment complété*
BPU - DQE	*Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif dûment complétés*
Le dossier d'offres	*Le dossier d'offre comprenant les éléments mentionnés à l'article 4.* *Le candidat intègre également à son dossier d'offres les CV détaillés des intervenants liés au marché*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

GRAND ANNECY – Service Commande publique
46 avenue des îles
BP 90270
74007 ANNECY CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande**. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PADES.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Jugement des candidatures :**

Les candidatures seront jugées recevables si elles satisfont les conditions de participation décrites à l'article 3.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
Sous critère 1 Méthodologie d'intervention (10 %)	Le candidat est évalué à travers une note dédiée dans son mémoire technique, de **20 pages maximum et de police 10 minimum**, présentant la méthodologie d'intervention et la compréhension de la demande, comprenant *a minima* les éléments suivants : - la compréhension des enjeux, des spécificités du territoire et des enjeux spécifiques au projet de TCSPi - **3 pts** ; - la méthodologie d'intervention - **5 pts** : o cadrage du besoin, organisation de la mission, planning type d'intervention, modalités d'intervention sur site ; o réalisation des études, rendus types ; o moyens mis en œuvre pour garantir la qualité des études. - les modalités pratiques de coopération avec le MOA : référent, fréquence des réunions, outils collaboratifs, traçabilité des échanges, suivi administratif et financier, interface avec d'autres prestataires/partenaires du MOA pour l'acquisition de données, etc. **- 2 pts**
Sous critère 2 Ressources dédiées (20 %)	Le candidat sera évalué à travers une note dédiée dans son mémoire technique, **de 10 pages maximum et de police 10 minimum** (hors CV et attestations de compétences), présentant *a minima* les éléments suivants : - Organigramme précisant les liens fonctionnels et les éventuelles spécialités de chaque intervenant (y compris co-traitants et sous-traitants) et l'organisation globale du titulaire pour répondre à l'ensemble des besoins de l'accord-cadre sur toute sa durée et sa gestion simultanée de plusieurs sollicitations tout en garantissant la tenue des délais – **10 pts** - Effectifs mobilisables en interne, compétences et expérience de chacun des intervenants (CV) – **10 pts**
Sous critère 3 Matériel/équipements dédiés (10 %)	Le candidat est évalué à travers une note dédiée dans son mémoire technique, **de 10 pages maximum et de police 10 minimum**, déroulant *a minima* les éléments suivants **- 10 pts** : - l'adéquation à l'objet du marché des moyens matériels utilisés : logiciels métiers, outils de visualisation 2D/3D ou de modélisation ;

Critère et pondération	Descriptif
	- l'adéquation à l'objet du marché du matériel de terrain pour les reconnaissances, auscultations, etc. - les moyens ou prestations externalisées (analyse laboratoire, etc.).
Sous critère 4 Optimisation planning d'intervention (10 %)	Le candidat est évalué au travers d'une note dédiée dans son mémoire technique **de 10 pages maximum et de police 10 minimum** présentant *a minima* les éléments suivants **- 10 pts** : - méthode de planification utilisée par le candidat pour répartir les interventions et études (diagrammes Gantt, outils internes) ; - propositions du candidat pour s'engager sur un délai global de réponse et d'exécution minimal et maximal selon les différentes typologies d'ouvrages pour lequel il est sollicité ;
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera évalué selon le prix global HT du DQE sur la base de la formule suivante : Note = 40 x (total DQE HT offre moins disante / total DQE HT offre du candidat).
3. Valeur environnementale (10 %)	Le candidat est évalué à travers une note dédiée dans son mémoire technique de **10 pages maximum et de police 10 minimum**, présentant *a minima* les éléments suivants - 10 pts : - les engagements mesurables du candidat en matière de performance et de suivi environnemental de ses missions sur toute la durée du marché ; - la prise en compte des impacts potentiels sur les milieux naturels des missions confiées dans le cadre du marché ou directement liées aux conseils délivrés dans le cadre de ces missions ; - les moyens sont mis en œuvre pour optimiser la mobilité (planification des visites de site, mobilité partagée, véhicules à faibles émissions) et limiter l'impact environnemental de la mission.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Précisions relatives aux modalités d'évaluation des offres :

- Critère technique et critère environnemental : pour l'évaluation de ces critères (ou sous critères), le barème suivant sera utilisé :
 - Inacceptable (Pas de proposition ou proposition non adaptée) = 0% des points affectés au sujet
 - Très insuffisant = de 0 à 20% des points affectés au sujet
 - Insuffisant = de 20 à 40% des points affectés au sujet
 - Moyen = de 40 à 60% des points affectés au sujet
 - Satisfaisant = de 60 à 80% des points affectés au sujet
 - Très satisfaisant = de 80% à 100% des points affectés au sujet

Critère prix : Le critère prix sera évalué selon le prix global HT du DQE sur la base de la formule suivante : note = 40 x (total DQE HT offre moins disante / total DQE HT offre du candidat).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance RC	Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
Assurances décennale	Attestation d'assurance en responsabilité civile décennale en cours de validité
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, datant de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF, ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (ex : MSA), datant de moins de 6 mois
Certificat pour les entreprises nouvelles	Pour les entreprises créées au cours de l'année de lancement de la consultation, une copie certifiée conforme du récépissé du centre de formalité des entreprises doit être fournie
Habilitation de pouvoir	Si le candidat attributaire est un groupement d'entreprises, le mandataire devra produire un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement justifiant de sa capacité à intervenir en leur nom et pour leur compte
RIB	Relevé d'identité bancaire

Afin d'optimiser les délais de la procédure, le Grand Annecy recommande fortement que les candidats fournissent ces pièces avec leur dossier de candidature.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 04 76 51 89 44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donnees.personnelles@grandannecy.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021